



Quelques dates



Un PADD pour construire le Mitry-Mory de demain

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dessine la ville que nous voulons dans 20 ans pour nous et nos enfants. Il est fondé sur des valeurs fortes de ville **humaine**, **agréable** à vivre dans chacun de ses quartiers, **solidaire** par la présence de services publics. C'est également un **acte revendicatif** car il interpelle les pouvoirs publics sur la nécessité de disposer de transports en commun, d'équipements de santé et de sécurité publique, indispensables à la qualité de vie des Mitryens.

Les orientations présentées dans ce PADD s'inscrivent dans une cohérence mise en œuvre par les municipalités successives et s'articulent autour d'un aménagement du territoire équilibré et maîtrisé, tout en s'inscrivant dans la dynamique territoriale du pôle de Roissy en termes de développement économique.

Les rencontres avec les Mitryennes et les Mitryens ont démontré leur **attachement à leur ville**, à ses paysages, à la **qualité de vie** qui allie tout à la fois des caractéristiques urbaines en termes de logements, d'équipements, de transports et des atouts en termes d'espaces ouverts, partagés et de proximité.

Ce PADD, que nous vous présentons, à l'occasion de cette lettre, réunit et synthétise l'ensemble de ces enjeux et attentes.

Charlotte Blandiot-Faride Maire de Mitry-Mory

Un PADD pour quoi faire?

Le Projet d'Aménagement
et de Développement Durable
est la pièce maîtresse du Plan
Local d'Urbanisme. Il expose la vision
stratégique du développement territorial
à long terme sur la base du diagnostic
et des enjeux exposés dans le Rapport de
Présentation du Plan Local d'Urbanisme. Il doit
être compatible avec le SDRIF – Schéma Directeur de
la Région Ile-de-France.

www.mitry-mory.fr/actualite/revisionduplu/



AXE 1

Préserver et mettre en valeur le cadre de vie

Valoriser les grands espaces ouverts (mener un travail sur les secteurs de transition ville/espaces naturels, préserver les vues, les terres agricoles et les espaces boisés...)

Développer des liens entre les zones écologiques (forêts, prairies, zones humides, cours d'eau) pour ménager des continuités écologiques (chemin du tour de ville, promenade du ru des Cerceaux...)

Préserver les éléments urbains marquant l'identité de la commune (bâti remarquable, alignements d'arbres, rues de la cité des Cheminots, chemins pavés...)

Préserver les cœurs d'îlots (maintien des jardins, limitation des constructions en arrière-plan...)

Maintenir des espaces de respiration entre les constructions, notamment dans le tissu pavillonnaire

Intégrer des zones de stationnement sur les secteurs privatifs pour mettre en valeur les espaces publics

Quel PADD pour demain?

Depuis de nombreuses années, la ville de Mitry-Mory s'est positionnée en faveur d'un développement maîtrisé et équilibré de son territoire. Le précédent PLU a, d'ailleurs, placé la qualité du paysage au cœur de tous ses objectifs. Aujourd'hui, le nouveau PADD reprend et intensifie cette vision stratégique à travers 5 grandes orientations générales.

Promouvoir une forte dynamique d'emplois et d'activités

Renforcer l'attractivité des zones d'activités économiques (poursuivre la requalification de la ZA de Mitry-Compans, promouvoir le territoire par des actions marketing...) et améliorer la transition avec les zones d'habitat ou agricoles

> Accueillir dans des zones d'activités accessibles et paysagères de nouvelles entreprises en favorisant l'implantation d'activités à haute valeur ajoutée afin de diversifier le tissu économique et offrir des emplois qualifiés

Œuvrer pour l'accueil de structures de formation pour répondre aux besoins

Développer les réseaux d'énergie et de communication numérique

Garantir et maintenir le secteur agricole sur la commune

AXE 2

Maîtriser le développement de la ville pour maintenir les grands équilibres

Développer la ville en préservant les grands équilibres (habitat, activités, équipements publics, zone agricole et naturelle...)

Renouveler et diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins (jeunes, personnes âgées, familles...) tout en améliorant les performances énergétiques du bâti

Répartir l'offre de logements dans la commune et maîtriser son développement dans les secteurs exposés à une forte mutation (Mory, Le Bourg, pôles gares...)

Renforcer les centralités existantes dans les quartiers qui jouent un rôle social et d'animation (place Salvador Allende, place de la République, place Pasteur, place Mandela...)

Poursuivre l'effort de production d'équipements publics de proximité en adéquation avec l'évolution de la population : équipements scolaires, culturels...

Œuvrer pour l'accueil et le développement de structures supracommunales dans les domaines de la santé et de la sécurité publique (antenne hospitalière, commissariat...)

Améliorer les déplacements pour mailler le territoire

Poursuivre les améliorations apportées aux transports en commun sur la commune et en lien avec le territoire Renforcer et développer le réseau de circulations douces (piétons et cycles...) en lien avec les axes existants ou en projets

> Hiérarchiser les voiries dans le tissu urbain par un traitement différencié des voies : plantations, boulevard urbain, zones apaisées...

> > Œuvrer pour l'obtention des voies de contournement du Bourg et de Mitry-le-Neuf

Œuvrer pour l'amélioration des transports publics ferroviaires (ligne B, ligne K, création d'une liaison ferrée pour relier le nord et le sud du département...)

AXE 5

Agir pour une meilleure prise en compte des risques et des nuisances

Maîtriser les risques technologiques et naturels et développer des outils de prévention et de communication

Prendre en compte le bruit et limiter son impact sur les populations exposées (zones tampons, orientation des bâtis, traitement des clôtures...)

Limiter les impacts de la pollution de l'air (trafic routier et aérien, activités industrielles)

Poursuivre la mise aux normes des réseaux d'assainissement et limiter les rejets

Améliorer la gestion de l'eau (ru des Cerceaux, La Reneuse, bassin des Renardières)

Améliorer la gestion des déchets (tri sélectif, encombrants, dispositifs de lutte contre les dépôts sauvages...)

Lutter contre les pollutions visuelles (publicité, antennes relais...)



Lors des ateliers citoyens, les Mitryens ont proposé des recommandations. Ces éléments ont été pris en compte dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et trouveront des déclinaisons plus précises dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du zonage et du règlement.

Des rencontres avec les habitants



3 ateliers de travail

BOURG

Maison de quartier du Bourg Mardi 31 mai 2016

MITRY-LE-NEUF

Maison de quartier Cusino Jeudi 2 juin 2016

MORY / ACACIAS

Maison de quartier Mory / Acacias Jeudi 9 juin 2016



1 réunion publique

MITRY-MORY

Maison de quartier Mory / Acacias Jeudi 24 novembre 2016

www.mitry-mory.fr



Préserver le cadre de vie des quartiers

- Protéger la plaine agricole, espace de transition entre les 3 quartiers
- ◆ Développer les liaisons et promenades entre les 3 quartiers (exemples : chemin du tour de ville, chemin le long de la voie ferrée...)
- Protéger les quartiers des nuisances phoniques (exemple de Paris-Village : butte anti-bruit et cheminement sportif)
- Autoriser les formes d'habitat respectueuses de leur environnement proche (hauteur, densité, espaces verts...)

Maîtriser le développement de Mitry-Mory

- Préserver les quartiers d'habitat existants et accepter la densification dans les nouveaux projets urbains (exemple : extension de Mitry-le-Neuf)
- Compléter l'offre en équipements (exemples : ancienne ferme Corbrion, offre pour les jeunes de 18 à 25 ans, parcs et jeux pour la petite enfance...)
- Intégrer de la mixité dans les nouveaux projets urbains (habitat/ activités/services/équipements)

Diversifier les activités au sein de la zone industrielle

- ◆ Favoriser les activités de service médicalisé, restauration rapide, sport (pour les habitants et les salariés de la zone de Mitry-Compans)...
- Ne pas développer le logement sur ce secteur

Développer les modes de déplacement autres que la voiture

- ◆ Développer des voies pour cycles et piétons (exemples : rue de la Bordière, rue Henri Barbusse, rue Emile Zola…)
- ◆ Sécuriser les traversées piétons et cycles au niveau de la RD84 (rond-point du 8 mai 1945, route neuve...)

